

Kigali, le 12 AOUT 1975

N° 13.22/1830



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note à Monsieur le Ministre des Finances
Si mon successeur est dans l'impossibilité matérielle de faire
fonctionner le service, j'en décline d'avance ma responsabilité.
à KIGALI.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Je ne permets donc de demander instamment
la solution à votre Excellence, eu égard au fait que ce service
ne dispose d'aucun moyen de déplacement et que le Gouvernement
est en droit d'attendre de lui un rendement à la hauteur de sa
responsabilité.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement.
- Monsieur le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts entrant en fonction.
- Monsieur NUGENZI Nathanaël, chargé d'assurer l'intérim durant mon congé médical.

Excellence Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du 1er octobre relative à l'annonce de l'ouverture de l'Office Exécutif de l'Administration des Services de l'ancien Ministère de l'Information et de la Culture et des Beaux-Arts, en congé médical, ont réceptionné Anastase MUKUBA.

Je vous prie aussi de rappeler à votre charge d'assurer l'intérim durant mon congé médical.

Il apparaît que, le travail de cueillette des données statistiques à travers le pays étant essentiellement itinérant, les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont rattachés à l'Administration.

REPUBLIC 14.122.05.04 et 80.000frs sur l'article 14.122.06.02 soit au total 549.200frs, somme suffisante pour l'achat d'un second véhicule.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU TRAVAIL

Tous ces reliquats se justifient par le fait que nous avons été réduits à l'inaction par le manque de véhicule, notre travail consistant principalement en la collecte des traditions orales sur le terrain. D'où la nécessité de fréquents déplacements pour recueillir les données culturelles à travers tout le pays. Or le seul véhicule à notre disposition (don de l'UNESCO d'ailleurs) était tout le temps au garage et ne pouvait pas effectuer des voyages à longue distance. Notre travail étant conditionné par les moyens de déplacement. Notre objet : l'urgence de l'achat de deux véhicules crève les yeux, sinon le personnel qui vient d'être recruté restera condamné à l'inaction.

Il convient d'ajouter que cette situation presque paradoxale résulte du fait que le Département de la Culture et des Beaux-Arts a été créé après l'achèvement de la confection du budget 1974 du Ministère de l'Information qui ne comptait alors qu'un seul Département: celui de l'Information. Cela entraîne le fait que tous les véhicules prévus appartiennent budgétairement à l'Information et que notre Département est condamné ou bien à l'inaction totale ou bien à envisager la formule suggérée plus haut. A moins que votre ingéniosité n'en trouve une meilleure de nature à nous tirer de cette impasse.

Le Ministre des Finances et de l'Economie
NDUHUNGIREHE J. Chrysostome.-
Le Directeur Général de
la Culture et des Beaux-Arts
Anastase MAKUZA.

Copie pour Information à:
Copie pour information à:
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.-

Kigali, le 1 Octobre 1974
N° 667/BC.12.03

/ S. D. /
REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE
BUDGET CONTRÔLE

À Monsieur le Directeur Général de
la Culture et des Beaux-Arts
à KIGALI.-

Réf. N° : cl. 12.03.01.1
Annexe :
Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre lettre n° 755/12.03.01.1 du 17 septembre 1974 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'acquisition de véhicules de service, de matériel et de mobilier de bureau s'opère au budget dit d'équipement et qui fait l'objet d'une gestion centralisée au Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement.

En conséquence votre demande ne peut dès lors rencontrer mon approbation, car non autorisée par les dispositions régissant la gestion et l'exécution des Finances Publiques.

Toutefois, le budget 1974 ayant retenu une voiture V.W. pour votre service, vos besoins en moyens de locomotion supplémentaires doivent faire l'objet d'une justification dans vos prévisions pour 1975.-

Le Ministre des Finances et de l'Économie
NDUHUNGIREHE J. Chrysostome.-

Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président de
la République Rwandaise à KIGALI.-

/B.V./
REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DES FINANCES
BUDGET CONTRORE

Kigali, le 15 janvier 1975
N° 24/BC.13.17

✓ A Monsieur le Directeur Général de la Culture
et des Beaux Arts à KIGALI.--

Réf. n° :

Annexe :

Objet : Véhicule de Service.--

24-1-75 *[Signature]*

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre lettre n° 918/12.03.01.1 du 21
Novembre 1974 par laquelle vous me demandez de vous accorder un véhicule de
Service, j'ai l'honneur de vous informer que le Budget Ordinaire de l'exer-
cice 1975 a prévu 1 V W pour la Direction Générale de la Culture et des Beaux
Arts.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que
la répartition des véhicules de l'Etat entre différents Services est de la
compétence du Ministre dont dépend ces derniers.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
NDUHUNGIREHE J. Chr.--

[Signature]

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.--
- Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale à KIGALI.--
- Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Equipement à KIGALI.--

REPUBLIQUE RWANDAISE

OFFICE RWANDAIS D'INFORMATION
DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Kigali, le 21/11/1974
N° 5 / 12.03.01.1

Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie
K I G A L I.-
S/Couvert de Monsieur
le Ministre de l'Education
Nationale
K I G A L I.-

Réf n° :
Annexe :
Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Ministre, n°667/B.C.12.03

du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement
en son alinéa 3. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
les autorités de l'office Me référant à votre lettre n°667/B.C.12.03
du 1er octobre 1974 et à celle n°918/12.03.01.1 du 21/11/1974
de l'Information ne déclarent être dans l'impossibilité de restituer
émanant de notre service relatives à l'objet sous rubrique, j'ai
l'honneur de demander à votre Excellence la solution trouvée pour
ce problème poignant.

En effet le budget 1974 avait retenu
une V.W.1300 pour notre service, mais les autorités de l'Office
Rwandais d'Information qui l'ont réceptionnée l'ont purement
confisquée.

Il s'en suit que notre service qui ne
dispose d'aucun moyen de déplacement, alors que ses activités
sont essentiellement itinérantes, est depuis longtemps paralysé
et condamné à le rester tout au long de 1975 si aucune mesure
immédiate n'est prise pour le tirer de ce pétrin.

copie pour information à:
- Son Excellence Monsieur
le Président de la République
K I G A L I.-

- Monsieur le Ministre des
Travaux Publics et
de l'Equipement
K I G A L I.-

Le Directeur Général de
la Culture et des
Beaux-Arts
Pour le Directeur Général de
la Culture et des Beaux-Arts,
Le Directeur des Beaux-Arts
NZANYWAYIMANA Anthère.



Kigali, le 21/11/1974.

N° 918/12.03.01.1

A Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie
à KIGALI.-

Réf n° :
Annexe :
Objet : Véhicules de Service

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°667/B.C.12.03 du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement en son alinéa 3, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui ont réceptionné les véhicules prévus pour tous les Services de l'Ancien Ministère de l'Information me déclarent être dans l'impossibilité de remettre au Département de la Culture et des Beaux-Arts le véhicule dont question dans votre précitée, par suite de la réduction consécutive à la hausse des prix du nombre de véhicules de Service inscrits aux prévisions budgétaires.

Il s'en suit que, le travail de cueillette des données culturelles à travers le pays étant essentiellement itinérant les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

Je me permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, eu égard que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement.

- Copie pour information à:
- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
 - Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.
 - Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.

Le Directeur Général de
la Culture et des
Beaux-Arts.
Anastase MAKUZA.
Sé.

REPUBLIQUE RWANDAISE

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Kigali, le 16 DEC. 1974

N° 5 / 12.03.01.1

Réf n° :
Annexe :
Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie

KIGALI.-

S/Couvert de Monsieur
le Ministre de l'Education
Nationale

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n°667/B.C.12.03
du 1er octobre 1974 et à celle n°918/12.03.01.1 du 21/11/1974
émanant de notre service relatives à l'objet sous rubrique, j'ai
l'honneur de demander à votre Excellence la solution trouvée pour
ce problème poignant.

En effet le budget 1974 avait retenu
une V.W.1300 pour notre service, mais les autorités de l'Office
Rwandais d'Information qui l'ont réceptionnée l'ont purement
confisquée.

Il s'en suit que notre service qui ne
dispose d'aucun moyen de déplacement, alors que ses activités
sont essentiellement itinérantes, est depuis longtemps paralysé
et condamné à le rester tout au long de 1975 si aucune mesure
immédiate n'est prise pour le tirer de ce pétrin.

copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur
le Président de la République
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre des
Travaux Publics et
de l'Equipement
KIGALI.-

Pour le Directeur Général de
la Culture et des Beaux-Arts,
Le Directeur des Beaux-Arts

NZANYWAYIMANA Anthère.

Kigali, le 12 AOUT 1975
13.22/1830



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note à Monsieur le Ministre des Finances

Si mon successeur est dans l'impossibilité matérielle de faire fonctionner le service, j'en assume d'avance ma responsabilité.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Je ne permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, eu égard au fait que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement et que le Gouvernement est en droit d'attendre de lui un rendement à la hauteur de sa responsabilité.

Copie pour information à : Excellence Monsieur le Ministre,

- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement.
- Monsieur le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts entrant en fonction.
- Monsieur EUGENZI Nathanaël, chargé d'assurer l'intérim durant mon congé médical.

Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du

Le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts, en congé médical,

Il s'ensuit que, le travail de cueillette itinérant, les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

du personnel sous-statut ne dépasseront pas la somme de 1.654.800frs jusqu'en décembre 1974. Ainsi donc nous pouvons disposer de 500.000frs pour l'achat d'un véhicule de Service.

Il resterait sur cet article 249.200frs que nous pourrions utiliser pour l'achat d'un second véhicule si l'on y ajoute le reliquat d'autres articles; soit 60.000frs de l'article 14.122.01.02, 60.000frs des articles 14.122.05.02 et 14.122.05.03 sur lesquels nous n'avons pas touché.

REPUBLIC RWANDAISE
Nous pouvons aussi récupérer 100.000frs sur l'article
14.122.05.04 et 80.000frs sur l'article 14.122.06.02. soit
au total 549.200frs, somme suffisante pour l'achat d'un second
véhicule.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET
BUDGET CONTROLS
Tous ces reliquats se justifient par
le fait que nous avons été réduits à l'inaction par le manque
de véhicule, notre travail consistant principalement en la
collecte des traditions orales sur le terrain. D'où la nécessité
de fréquents déplacements pour recueillir les données culturelles
à travers tout le pays. Or le seul véhicule à notre disposition
(don de l'UNESCO d'ailleurs) était tout le temps au garage et
ne pouvait pas effectuer des voyages à longue distance. Notre
travail étant conditionné par les moyens de déplacement,
l'urgence de l'achat de deux véhicules crève les yeux, sinon
le personnel qui vient d'être recruté restera condamné à l'inac-
tion.

Réf. No : 04/22.000/14
Annexe :
Objet : Véhicules de service

Ministère de l'Information
Il convient d'ajouter que cette situation
presque paradoxale résulte du fait que le Département de la
Culture et des Beaux-Arts a été créé après l'achèvement de la
confection du budget 1974 du Ministère de l'Information qui
ne comptait alors qu'un seul Département: celui de l'Information.
Cela entraîne le fait que tous les véhicules prévus appartiennent
budgétairement à l'Information et que notre Département est
condamné ou bien à l'inaction totale ou bien à envisager la voiture
formule suggérée plus haut. A moins que votre ingéniosité n'en
trouve une meilleure de nature à nous tirer de cette impasse.

Le Ministre des Finances et de l'Economie
MUNIRUNGIREHE J. Chrysostome

Copie pour information à :
Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le
Président de la République Rwandaise
KIGALI.-

Le Directeur Général de
la Culture et des Beaux-Arts
Anastase MAKUZA.

Kigali, le 21/11/1974.

N°918/12.03.01.1

REPUBLIQUE RWANDAISE
OFFICE RWANDAIS D'INFORMATION
DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

A Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie
à KIGALI.-

Réf n° :

Annexe :

Objet : Véhicules de Service

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°667/B.C.12.03 du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement en son alinéa 3, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui ont réceptionné les véhicules prévus pour tous les Services de l'Ancien Ministère de l'Information me déclarent être dans l'impossibilité de remettre au Département de la Culture et des Beaux-Arts le véhicule dont question dans votre précitée, par suite de la réduction consécutive à la hausse des prix du nombre de véhicules de Service inscrits aux prévisions budgétaires.

Il s'en suit que, le travail de cueillette des données culturelles à travers le pays étant essentiellement itinérant les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

Je me permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, eu égard que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.

Le Directeur Général de
la Culture et des
Beaux-Arts.

Anastase MAKUZA.
Sé.



MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note à Monsieur le Ministre des Finances

Si mon successeur est dans l'impossibilité matérielle de faire fonctionner le service, j'en assume d'avance ma responsabilité.

Ref. N° :

Annexe :

Objet :

Je ne permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, au regard au fait que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement et que le Gouvernement est en droit d'attendre de lui un rendement à la hauteur de sa responsabilité.

Copie pour information à : Excellence Monsieur le Ministre,

- Son Excellence Monsieur le Président de la République. Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du 12.03.75.
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale. Le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts, en votre connaissance que les autorités de l'Office Rwandais d'Information ont réceptionné en congé médical.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement. Monsieur le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts, en votre connaissance que les véhicules prévus pour tous les services de l'ancien Ministère sont entrés dans l'Anastase MAKUYA.
- Monsieur le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts. Je ne permets aussi de rappeler que ce service a besoin pour assurer son fonctionnement d'un certain nombre de véhicules dont le Département a besoin pour assurer son service.
- Monsieur MUGENZI Nathanael, chargé d'assurer l'intérim durant son congé médical. Je ne permets aussi de rappeler que ce service a besoin pour assurer son fonctionnement d'un certain nombre de véhicules dont le Département a besoin pour assurer son service.

Il s'ensuit que, le travail de cueillette des données culturelles à travers le pays étant essentiellement itinérant, les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

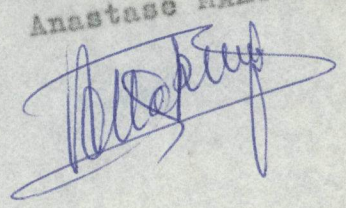
.../...

Nous pouvons aussi récupérer 100.000frs sur l'article 14.122.05.04 et 80.000frs sur l'article 14.122.06.02. soit au total 549.200frs, somme suffisante pour l'achat d'un second véhicule.

Tous ces reliquats se justifient par le fait que nous avons été réduits à l'inaction par le manque de véhicule, notre travail consistant principalement en la collecte des traditions orales sur le terrain. D'où la nécessité de fréquents déplacements pour recueillir les données culturelles à travers tout le pays. Or le seul véhicule à notre disposition (don de l'UNESCO d'ailleurs) était tout le temps au garage et ne pouvait pas effectuer des voyages à longue distance. Notre travail étant conditionné par les moyens de déplacement, l'urgence de l'achat de deux véhicules crève les yeux, sinon le personnel qui vient d'être recruté restera condamné à l'inaction.

Il convient d'ajouter que cette situation presque paradoxale résulte du fait que le Département de la Culture et des Beaux-Arts a été créé après l'achèvement de la confection du budget 1974 du Ministère de l'Information qui ne comptait alors qu'un seul Département: celui de l'Information. Cela entraîne le fait que tous les véhicules prévus appartiennent budgétairement à l'Information et que notre Département est condamné ou bien à l'inaction totale ou bien à envisager la formule suggérée plus haut. A moins que votre ingéniosité n'en trouve une meilleure de nature à nous tirer de cette impasse.

Le Directeur Général de
la Culture et des Beaux-Arts
Anastase MAKUZA.



Copie pour Information à:
- Son Excellence Monsieur le
Président de la République Rwandaise
KIGALI.-



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE
BUDGET CONTRÔLE

Kigali, le 1. Octobre 1974

N° 667/BC.12.03

À Monsieur le Directeur Général de
la Culture et des Beaux-Arts
à KIGALI.-

Réf. N° : cl. 12.03.01.1

Annexe :

Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre lettre n° 755/12.03.01.1 du 17 septembre 1974 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'acquisition de véhicules de service, de matériel et de mobilier de bureau s'opère au budget dit d'équipement et qui fait l'objet d'une gestion centralisée au Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement.

En conséquence votre demande ne peut dès lors rencontrer mon approbation, car non autorisée par les dispositions régissant la gestion et l'exécution des Finances Publiques.

Toutefois, le budget 1974 ayant retenu une voiture V.W. pour votre service, vos besoins en moyens de locomotion supplémentaires doivent faire l'objet d'une justification dans vos prévisions pour 1975.-

Le Ministre des Finances et de l'Économie
NDUHUNGIREHE J. Chrysostome.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de
la République Rwandaise à KIGALI.-

REPUBLIQUE RWANDAISE
OFFICE RWANDAIS D'INFORMATION
DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

A Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie
à KIGALI.-

Réf n° :
Annexe :
Objet : Véhicules de Service

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°667/B.C.12.03
du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement
en son alinéa 3, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui ont réceptionné
les véhicules prévus pour tous les Services de l'Ancien Ministère
de l'Information me déclarent être dans l'impossibilité de remettre
au Département de la Culture et des Beaux-Arts le véhicule dont
question dans votre précitée, par suite de la réduction consécutive
à la hausse des prix du nombre de véhicules de Service inscrits aux
prévisions budgétaires.

Il s'en suit que, le travail de cueillette
des données culturelles à travers le pays étant essentiellement
itinérant les fonctionnaires affectés au Département de la Culture
et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

Je me permets donc de demander instamment
la solution à votre Excellence, eu égard que ce service ne dispose
d'aucun moyen de déplacement.

- Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
 - Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.
 - Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.

Le Directeur Général de
la Culture et des
Beaux-Arts.
Anastase MAKUZA.
Sé.

Département et Service	Véhicules	Nombre et marque	Montant
XIII. Ministère de l'Information.			
1. Secrétariat Général	1	Peugeot 504	120.000
2. Information et Orientation	2	V.W. Combi	200.000
	1	V.W. 1300	40.000
3. Culture et Beaux Arts	1	V.W. 1300	40.000
s/total B,C,E,G			400.000

5 machines
Cfr. matériel spécial